

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs.

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	-	-
Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	-	-	20.000f.	40.000f
Etranger : Autres Pays	-	-	23.000f	46.000f
Prix du numéro	Année courante 600 f		Année ant. 700f.	
Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro			
Journal légalisé	900 f	-	Par la poste	-

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée... Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2019

03 avril..... Décret n° 2019 - 754 portant remise totale de peines 231

PARTIENON OFFICIELLE

Annonces 322

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2019-754 du 03 avril 2019 portant remise totale de peines

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 43 et 47 :

DECRETE :

Article premier. - Une remise totale des peines tant principales qu'accessoires et complémentaires, est accordée aux détenus condamnés dont les noms suivent :

MAISON D'ARRET DE REBEUSS

N° d'ordre	N° d'érou	Identité	Date M.D	Condamnation	Date de libération
1.	1095/2019	Bubaccary CONTEH Né le 09/06/1987 à Banjul Fils de El Hadji Hady et de Doungou SYLLA	01/02/2019	Condamné à : 06 mois dont 03 mois ferme par le TI/Dakar pour faux et usage de faux dans un document administratif.	02/05/2019
2.	955/2018	Mamadou SANKARE Né en 1993 à Guédiawaye Fils de Lamine et de Renée Marie J.C.CISS	12/11/2018	Condamné à : 02 ans dont 05 mois ferme par le TI/Guédiawaye pour vol commis la nuit.	11/04/2019